

# « Marrainage » Ardennes Allaitement CHARTE de la filleule

En tant que filleule d'une adhérente de l'Association Ardennes Allaitement je m'engage à :

- accepter les propos de ma marraine comme des pistes possibles, et non pas des solutions.
- ne pas porter de jugement sur le témoignage apporté par ma marraine.
- reconnaître que ma marraine peut ne pas savoir répondre à une question. La marraine peut alors offrir de m'orienter vers une autre personne.
- respecter l'intimité de ma marraine et à rester discrète sur ce que j'ai pu voir ou entendre.
- respecter le choix de la marraine si celle-ci désire interrompre le marrainage, tout comme je peux à tout moment mettre fin au marrainage.

En cas de désaccord, l'Association Ardennes Allaitement se réserve le droit d'intervenir.

Validée lors du conseil d'administration de Mars 2010

Nom  
Prénom  
Date